



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services Techniques
Service Urbanisme

ARRÊTÉ n° 24-368**ARRÊTÉ MUNICIPAL
DE NUMÉROTAGE**

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-28,

VU la demande présentée par **Monsieur Cédric MAHÉ** sollicitant un arrêté de numérotage,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

La parcelle cadastrée AD 1009 est numérotée au **8 Ter rue du Noyer Mulot**.

ARTICLE 2 :


Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Aux propriétaires,
- Aux gestionnaires de la commune : Véolia, La Poste – Service distribution du courrier d'Ermont,
- Au service du cadastre,
- Au Centre National de l'Adresse.

Fait en Mairie, le **VINGT-NEUF MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

Par délégation du Maire
Alain VERBRUGGHE




Adjoint au Maire en charge de
l'Urbanisme